



**DÉLIBÉRATIONS VOTEES PAR LE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
REUNI LE 23 NOVEMBRE 2021**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MOSELLE AGENCE TECHNIQUE**

Séance du 23 novembre 2021

Date de la convocation : 15 novembre 2021

Président : Laurent MULLER

Secrétaire de séance : Roland CHLOUP

Membres du Conseil d'Administration	En exercice :	24
	Présents :	16
Nombre de votes :		20

L'an deux mille vingt et un, le 23 novembre à 9h30, les membres du Conseil d'Administration de Moselle Agence Technique (MATEC) se sont réunis à METZ, dûment convoqués par lettre du 15 novembre 2021 sous la présidence de Monsieur Laurent MULLER.

POUR LE 1^{ER} COLLEGE – CONSEILLERES / CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

<u>NOM - Prénom</u>	<u>Fonctions – Canton d'élection</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>	<u>Pouvoir le cas échéant à</u>
BOUSCHBACHER Sylvie	Canton du Saulnois	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CORRADI Luc	Canton de Hayange	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ginette MAGRAS
LORIA-MANCK Christelle	Canton de Forbach	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Romuald YAHIAOUI
MAGRAS Ginette	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton de Boulay-Moselle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MULLER Laurent	Canton de Freyming-Merlebach	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SACCANI Jean-Luc	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton de Faulquemont	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emmanuel SCHULER
SCHULER Emmanuel	Canton de Saint-Avold	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SIMON Bernard	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton du Sarrebourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
SUCK David	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton de Bitche	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
TACCONI Pierre	Canton de Metzervisse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
WEIS Mathieu	Canton de Algrange	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pierre TACCONI
YAHIAOUI Romuald	Canton de Sarralbe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

POUR LE 2^{EME} COLLEGE - REPRESENTANTES / REPRESENTANTS DES COMMUNES, SYNDICATS, EPCI ADHERENTS

<u>NOM - Prénom</u>	<u>Fonctions – Collectivité adhérente</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>	<u>Pouvoir le cas échéant à</u>
BERVEILLER Patrick	Maire de Kemplich	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BOUR-BUR Sonia	Maire du Val de Guéblange	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CHLOUP Roland	1 ^{er} Vice-Président de MATEC – Président de la CC Haut Chemin – Pays de Pange	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FERRAU Dominique	Maire de Behren-lès-Forbach	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GRIVEL Patrick	Maire de Laquenexy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HENRION François	Maire d'Augny	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
JACQUES Michel	Maire de Hoste	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
JACQUOT Bernard	Maire de Baronville	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
KLEIN Roland	Président de la CC de Sarrebourg – Moselle Sud	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
LORENTZ Maurice	Maire de Volmerange-les-Mines	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PETIT Christian	Maire de Retonfey	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ZINS Florence	Maire de Petit-Réderching	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Assistaient en outre :

M. Eric CORROY, Payeur Départemental – Comptable de MATEC ;

M. Arnaud SPET, Directeur de MATEC ;

M. Jean-Michel LUDWIG, Secrétaire Général de MATEC.

CA N°2021-08 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 FEVRIER 2021

Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 9 février 2021 et dont un exemplaire a été adressé à chaque membre du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration de Moselle Agence Technique (MATEC) du 9 février 2021 tel qu'établi et transmis.

CA N°2021-09 : INSTALLATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS ISSUS DU 2ND COLLEGE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire de MATEC du 6 novembre 2021, il a été nécessaire de procéder à l'élection complémentaire de nouveaux représentants pour remplacer :

- D'une part, M. Jérôme END, démissionnaire de sa fonction de membre du Conseil d'Administration à l'automne 2020 ;
- D'autre part, des représentants listés dans le tableau ci-après, compte tenu de leur élection, les 20 et 27 juin derniers, en qualité de Conseillers Départementaux de la Moselle, ce qui entraîne de facto l'impossibilité pour ces derniers de continuer à siéger au Conseil d'Administration en qualité de représentants du 2nd collège, en application des dispositions statutaires en vigueur.

N°	NOM - Prénom	Elu(e) Conseiller(-ère) Départemental(-e) du canton de ...
1	REBSTOCK-PINNA Alexandra	Conseillère départementale du canton d'Algrange
2	WEIS Mathieu	Conseiller départemental du canton d'Algrange

Pour pourvoir au remplacement de ces trois représentants du 2nd collège au sein du Conseil d'Administration, un appel à candidatures et des élections partielles ont été organisés dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire de MATEC du 6 novembre 2021.

Au terme de ce processus, ont été élus :

N°	NOM - Prénom	Mandat et fonction électorale fondant son éligibilité à siéger au sein du Conseil d'Administration de MATEC
1	BERVEILLER Patrick	Maire de la Commune de Kemplich
2	JACQUES Michel	Maire de la Commune de Hoste
3	LORENTZ Maurice	Maire de la Commune de Volmerange-les-Mines

Le Conseil d'Administration déclare installés dans leurs nouvelles fonctions et mandats au sein du Conseil d'Administration de MATEC au titre du 2nd collège, les personnes listées dans le tableau ci-avant.

CA N°2021-10 : INSTALLATION DES NOUVEAUX REPRESENTANTS DU 1^{ER} COLLEGE AU SEIN DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article 11 des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC) prévoit que le Conseil d'Administration est composé, outre son Président, de 24 membres dont 12 représentants du 1^{er} collège (Conseillers Départementaux) et 12 représentants du 2nd collège (Communes et EPCI).

En conséquence, suite aux élections départementales des 20 et 27 juin derniers et à la désignation par l'Assemblée Départementale, lors de sa séance du 16 septembre 2021, des 12 Conseillers Départementaux appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Agence au titre du 1^{er} collège, il convient de déclarer installés les membres suivants :

N°	NOM - Prénom	Canton
1	BOUSCHBACHER Sylvie	Conseillère départementale du canton du Saulnois
2	CORRADI Luc	Conseiller départemental du canton de Hayange
3	LORIA-MANCK Christelle	Conseillère départementale du canton de Forbach
4	MAGRAS Ginette	Conseillère départementale du canton de Boulay-Moselle Vice-Présidente du Conseil Départemental
5	MULLER Laurent	Conseiller départemental du canton de Freyming-Merlebach
6	SACCANI Jean-Luc	Conseiller départemental du canton de Faulquemont Vice-Président du Conseil Départemental
7	SCHULER Emmanuel	Conseiller départemental du canton de Saint-Avold
8	SIMON Bernard	Conseiller départemental du canton de Sarrebourg Vice-Président du Conseil Départemental
9	SUCK David	Conseiller départemental du canton de Bitche Vice-Président du Conseil Départemental
10	TACCONI Pierre	Conseiller départemental du canton de Metzervisse
11	WEIS Mathieu	Conseiller départemental du canton d'Algrange
12	YAHIAOUI Romuald	Conseiller départemental du canton de Sarralbe

Le Président du Conseil Départemental est, de droit, Président du Conseil d'Administration de MATEC, mais a la possibilité de déléguer cette fonction à l'un des membres du Conseil d'Administration.

Par arrêté du 6 novembre 2021, M. Patrick WEITEN, Président du Conseil Départemental de la Moselle a délégué sa présidence de MATEC à M. Laurent MULLER.

Le Conseil d'Administration déclare installés dans leurs nouvelles fonctions et mandats au sein du Conseil d'Administration de MATEC au titre du 1^{er} collège, les personnes listées dans le tableau ci-avant.

CA N°2021-11 : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Conformément à l'article 12 des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC), il appartient à son Suite au scrutin départemental du début de l'été 2021 et à la désignation par le Département de la Moselle, à l'occasion de la réunion trimestrielle de son assemblée délibérante en date du 16 septembre 2021, des 12 nouveaux représentants du 1^{er} collège au sein du Conseil d'Administration de l'Agence, il convient dès lors de procéder à la nomination de quatre Vice-Présidents selon les modalités suivantes :

- Les 1^{er} et 3^{ème} Vice-président sont désignés, parmi eux, par les membres du Conseil d'Administration issus du 2nd collège (représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale). Pour mémoire, MM. Roland CHLOUP et Dominique FERRAU étaient respectivement 1^{er} et 3^{ème} Vice-Présidents ;
- Les 2^{ème} et 4^{ème} Vice-Présidents sont désignés, parmi eux, par les membres du Conseil d'Administration issus du 1^{er} Collège (Conseillers Départementaux). Pour mémoire, Mme Ginette MAGRAS et M. David SUCK étaient respectivement 2^{ème} et 4^{ème} Vice-Présidents.

Sur proposition de Monsieur le Président, sont élus :

Par et pour le 1^{er} collège :

- Mme Sylvie BOUSCHBACHER – 2^{ème} Vice-Présidente ;
- M. David SUCK – 4^{ème} Vice-Président.

Par et pour le 2nd collège :

- M. Roland CHLOUP – 1^{er} Vice-Président ;
- M. Dominique FERRAU – 3^{ème} Vice-Président.

CA N°2021-12 : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES ET DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE
--

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC), il appartient au Conseil d'Administration investi suite à l'Assemblée Générale de 6 novembre 2021, d'une part, et à la réunion trimestrielle du Département de la Moselle du 16 septembre 2021, d'autre part, de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), ainsi que ceux de sa Commission d'Attribution des Marchés à Procédure Adaptée (CAMPA).

A ce titre, l'article L.1411-5 du CGCT stipule que la CAO d'un établissement public tel que MATEC se compose nécessairement de son Président ou de son représentant, ainsi que de cinq membres titulaires issus de l'organe délibérant et d'un nombre équivalent de membres suppléants.

La composition de la CAMPA, quant à elle, n'est soumise à aucune réglementation particulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ DE PROCEDER A LA DESIGNATION de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour siéger indifféremment à la CAO ou à la CAMPA de MATEC ;

Membres titulaires	
1	Sonia BOUR-BUR
2	Bernard JACQUOT
3	Christian PETIT
4	Romuald YAHIAOUI
5	Florence ZINS

Membres suppléants	
1	Patrick BERVEILLER
2	Sylvie BOUSCHBACHER
3	Patrick GRIVEL
4	Michel JACQUES
5	Maurice LORENTZ

- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document et à engager toute démarche nécessaire à l'application des présentes.

CA N°2021-13 : DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT
--

Suite aux élections départementales de juin 2021 ainsi qu'au renouvellement partiel de la composition du Conseil d'Administration de Moselle Agence Technique (MATEC) et conformément à l'article 12 des statuts de l'Agence, il est proposé au Conseil d'Administration de donner délégation à Monsieur le Président pour :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, en conformité avec le règlement interne d'achat de l'Agence ;
- Passer les contrats d'assurances ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de MATEC ;
- Procéder à l'appel de la participation financière du Conseil Départemental conformément aux conventions applicables liant ce dernier à l'Agence ;
- Procéder aux appels de cotisations auprès des autres membres ;
- Approuver et procéder aux admissions en non-valeur des créances détenues par l'Agence dans la limite d'un seuil de 1 000 € ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers et experts ;
- Intenter, au nom de l'Agence, les actions en justice ou de défendre MATEC dans les actions intentées contre elle ;
- Autoriser, au nom de l'Agence, l'adhésion ainsi que son renouvellement auprès d'associations dont elle pourrait être membre.

Conformément à la réglementation en vigueur, les actes pris dans le cadre de ces délégations seront portés à la connaissance du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ DE DONNER délégation à Monsieur le Président dans les domaines et matières listés ci-avant ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces délégations.

CA N°2021-14 : DELEGATIONS DU PRESIDENT AU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5511-1 ;

Vu l'article 13 des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC) qui stipule que « le Président peut déléguer une partie de ses pouvoirs aux Vice-Présidents et au Directeur de MATEC. Cette délégation doit être expresse, écrite et énumérer avec précision les compétences déléguées » ;

Il est proposé par Monsieur le Président de donner délégation de signature, à compter du 26 novembre 2021, à Monsieur Roland CHLOUP, 1^{er} Vice-Président de MATEC, à l'effet de signer les actes suivants :

- Toute convention à intervenir avec le Département de la Moselle ;
- Les marchés ou accords-cadres supérieurs à 1 000 € HT, les avenants s'y rapportant ainsi que tout bon de commande supérieur à 1 000 € HT, et ce, en conformité avec le règlement interne d'achats de l'Agence et dans la limite des crédits budgétaires ouverts.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER la liste des délégations de signature au 1er Vice-Président de MATEC et modalités associées, telles que proposées par Monsieur le Président et détaillées ci-avant ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

CA N°2021-15 : DELEGATIONS DU PRESIDENT AU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5511-1 ;

Vu l'article 13 des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC) qui stipule que « le Président peut déléguer une partie de ses pouvoirs aux Vice-Présidents et au Directeur de MATEC. Cette délégation doit être expresse, écrite et énumérer avec précision les compétences déléguées » ;

Il est proposé par Monsieur le Président de donner délégation de signature à Monsieur Arnaud SPET, Directeur de MATEC, à compter du 26 novembre 2021, à l'effet de signer les actes suivants :

- Les courriers nécessaires à la préparation et à l'application des décisions prises par le Conseil d'Administration et/ou l'Assemblée Générale, à l'exception :
 - o Des convocations du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale ;
 - o Des courriers informant l'ensemble des adhérents des décisions concernant le mode de fonctionnement, d'organisation de MATEC ou ses orientations stratégiques.
- Les courriers adressés aux adhérents dans le cadre des activités habituelles de MATEC ;
- Les pièces comptables (mandats de paiement, titres de recettes, pièces justificatives, etc...) nécessaires au fonctionnement de MATEC ;
- Dans la limite des crédits ouverts, les commandes de travaux, de fournitures et les attestations de service fait (bons de commandes des marchés, devis, factures) pour les besoins de MATEC et celles nécessaires à l'exécution des prestations dans le cadre des missions de MATEC ;
- Les conventions, avenants et pièces de liquidation ou de règlement concernant :
 - o Les prestations pour les collectivités adhérentes ;
 - o Les travaux et prestations effectuées par des tiers pour le compte de MATEC.
- Les correspondances de gestion courante et purement administratives.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER la liste des délégations de signature du Président au Directeur de MATEC et modalités associées, telles que proposées par Monsieur le Président et détaillées ci-avant ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

CA N°2021-16 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CAUE DE LA MOSELLE DE M. ARNAUD SPET

Par délibération n°2018-12 du 28 juin 2018, le Conseil d'Administration a approuvé la mise à disposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Moselle – à hauteur de 50 % de son temps de travail – de M. Arnaud SPET, Directeur de Moselle Agence Technique (MATEC), pour assurer également la direction de cette structure.

Cette mise à disposition initiale a débuté le 1^{er} novembre 2018, pour une durée de 3 ans, conformément aux termes de la convention signée entre le CAUE, MATEC et l'agent concerné.

Elle donne lieu au remboursement à MATEC par le CAUE de la rémunération et des frais du directeur à hauteur de la quotité de temps de travail pour laquelle il est mis à disposition, et ce, dans les conditions fixées dans la convention précitée.

Il est proposé au Conseil d'Administration de renouveler cette mise à disposition selon des modalités inchangées par rapport à celles prévalant actuellement, mais dans le cadre d'une nouvelle convention, applicable à compter du 1^{er} novembre 2021 et dont le projet est annexé au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER le renouvellement de la mise à disposition du Directeur de MATEC à hauteur de 50 % de son temps de travail pour assumer également les fonctions de direction du CAUE ;
- ☞ D'APPROUVER le projet de convention de mise à disposition qui en résulte tel que présenté ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le projet de convention susvisé ainsi qu'à engager toute démarche ou à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre.

CA N°2021-17 : ANTICIPATION DU PASSAGE AU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57
--

Mis à jour par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux, le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente.

Cette dernière a d'ailleurs vocation à être généralisée et à concerner toutes les collectivités, ainsi que leurs établissements publics administratifs, d'ici au 1^{er} janvier 2024.

Porteur des dernières innovations tant comptables que budgétaires, le référentiel M57 a en effet été conçu pour être applicable aux différentes strates de collectivités territoriales (Régions, Départements, Métropoles et EPCI, Communes), ce qui impliquera la suppression prochaine des instructions budgétaires et comptables M14, M52, M61 et M71.

Le référentiel M57 intègre en outre les innovations comptables visant à poursuivre l'amélioration de la qualité des comptes des collectivités et à garantir une meilleure information financière.

Au regard de ses caractéristiques budgétaires et comptables, le référentiel M57 constitue également le support de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) qui doit permettre de remplacer à la fois le Compte Administratif de l'ordonnateur et le Compte de Gestion du comptable assignataire.

Une bascule anticipée en M57 au 1^{er} janvier 2022 ou au 1^{er} janvier 2023 est possible si l'organe délibérant de la structure considérée le sollicite expressément par voie de délibération et après consultation préalable, pour avis, de son comptable public assignataire.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'opter pour un passage en M57 du budget et de la comptabilité de Moselle Agence Technique (MATEC) à compter du 1^{er} janvier 2022 et d'intégrer le périmètre d'expérimentation du CFU à compter du 1^{er} janvier 2023.

Considérant l'avis favorable en date du 25 août 2021 annexé, émis par M. le Payeur Départemental de la Moselle sollicité sur ces projets, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ☞ DE SOLLICITER une application anticipée du référentiel M57 à l'Agence indépendamment de sa généralisation prévue en tout état de cause au 1^{er} janvier 2024 ;
- ☞ DE SOLLICITER l'intégration de MATEC à l'expérimentation du Compte Financier unique (CFU);

- ☞ D'APPROUVER le projet de règlement budgétaire et financier destiné à définir et rassembler les règles internes observées par MATEC en termes de gestion comptable, budgétaire et financière (ex : régime des amortissements...) tel que présenté et annexé ;
- ☞ DE PREVOIR l'application de ce règlement budgétaire et financier à compter du 1er janvier 2022 ;
- ☞ DE CONFIRMER les durées d'amortissement pour les catégories de biens du patrimoine de MATEC telles qu'arrêtées et détaillées dans le tableau de la délibération du Conseil d'Administration n°2015-19 du 19 mai 2015 et de les intégrer en tant qu'annexe au règlement budgétaire et financier précédemment adopté ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ce règlement budgétaire et financier ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à signer, avec le Préfet de la Moselle et le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Moselle, le projet de convention relatif à l'expérimentation du CFU tel que présenté et détaillé en annexe ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document, notamment avec la Direction Générale des Finances Publiques, en vue d'appliquer le référentiel M57 à compter du 1er janvier 2022 et le CFU à compter du 1er janvier 2023.

CA N°2021-18 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2021-01

Depuis la fin 2020, le volume d'activité de Moselle Agence Technique (MATEC) s'est fortement accru avec une accélération et intensification du nombre de conventions d'assistances conclues.

Pour accompagner au mieux les projets de ses adhérents et chercher à maintenir des délais de réponse raisonnables, MATEC s'est attachée à renforcer ses équipes.

Sur le plan financier, ces embauches impactent cependant les charges de personnel portées au chapitre « 012 » au-delà de ce qui avait été initialement estimé et prévu fin 2020 et voté le 9 février dernier à l'occasion de l'adoption par le Conseil d'Administration du Budget Primitif 2021.

La présente Décision Budgétaire Modificative (DBM) n°2021-01 vise à y répondre.

La ventilation par article budgétaire de cette DBM n°2021-01 est détaillée dans le tableau ci-après :

Chap.	Art.	Libellé	Crédits votés BP 2021	Variation proposée en DM n°2021-01	Total crédits BP + DM
011	6135	Locations mobilières	40 000 €	-5 000 €	35 000 €
	61551	Matériel roulant	10 000 €	-7 500 €	2 500 €
	6156	Maintenance	25 000 €	-5 000 €	20 000 €
	6168	Autres	30 000 €	-10 000 €	20 000 €
	62268	Autres honoraires, conseils	10 000 €	-7 500 €	2 500 €
	6236	Catalogue et imprimés	10 000 €	-2 500 €	7 500 €
	6248	Divers	15 000 €	-10 000 €	5 000 €
	6255	Frais de déménagement	5 000 €	-5 000 €	0 €
	6262	Frais de télécommunications	10 000 €	-5 000 €	5 000 €
	6281	Concours divers (cotisations...)	5 000 €	-2 500 €	2 500 €
	62878	A des tiers	10 000 €	-5 000 €	5 000 €
	Total chap.011 Charges à caractère général			636 000 €	-65 000 €

Chap.	Art.	Libellé	Crédits votés BP 2021	Variation proposée en DM n°2021-01	Total crédits BP + DM
012	6218	Autre personnel extérieur	8 000 €	-1 500 €	6 500 €
	64118	Autres indemnités	180 000 €	20 000 €	200 000 €
	64131	Rémunération	412 500 €	42 500 €	455 000 €
	64168	Autres emplois insertion	22 000 €	-14 500 €	7 500 €
	6417	Rémunération des apprentis	16 000 €	-12 000 €	4 000 €
	6451	Cotisations à l'URSSAF	170 000 €	22 500 €	192 500 €
	6453	Cotisations aux caisses de retraite	130 000 €	5 000 €	135 000 €
	6454	Cotisations aux ASSEDIC	17 000 €	3 000 €	20 000 €
	Total chap.012 Charges de personnel			1 425 000 €	65 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER la Décision Budgétaire Modificative (DBM) n°2021-01 et ses écritures telles que détaillées dans le tableau ci-avant, aux fins de pourvoir aux dépenses supplémentaires de personnel induites par le surcroît d'activité de l'Agence ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application des présentes.

CA N°2021-19 : ACTUALISATION DE L'ETAT DE L'ACTIF ET SORTIES D'INVENTAIRE

Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations de Moselle Agence Technique (MATEC) et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, il est nécessaire d'actualiser l'état de l'actif ainsi que l'inventaire de l'Agence par une mise à la réforme et sortie des biens désignés ci-après.

Il convient de préciser que ces éléments de patrimoine ont été totalement amortis.

Compte	N° inventaire	Désignation du bien	Réf.mandat et date d'acquisition	Valeur brute initiale	Valeur nette comptable
2051	2016-26-2051	12 licences Microsoft	262/22 du 20/07/2016	2 872,16 €	0,00 €
2051	2016-36-2051	1 licence Microsoft	347/30 du 20/09/2016	415,00 €	0,00 €
2051	2016-37-2051	1 licence Microsoft	347/30 du 20/09/2016	415,00 €	0,00 €
2051	2016-38-2051	1 licence Microsoft	347/30 du 20/09/2016	415,00 €	0,00 €
2051	2016-39-2051	1 licence Microsoft	347/30 du 20/09/2016	415,00 €	0,00 €
2051	2016-41-2051	1 licence Microsoft + 1 licence Autocad	424/36 du 22/11/2016	810,00 €	0,00 €
2051	2016-48-2051	1 licence Microsoft + 1 licence Autocad	480/39 du 14/12/2016	700,00 €	0,00 €
2051	2017-57-2051	1 licence Microsoft	317/25 du 13/07/2017	450,00 €	0,00 €
2051	2017-58-2051	1 licence Autocad	317/25 du 13/07/2017	360,00 €	0,00 €
2051	2017-71-2051	1 licence Microsoft	453/37 du 17/10/2017	450,00 €	0,00 €
2051	2017-78-2051	1 licence Microsoft	500/41 du 14/11/2017	450,00 €	0,00 €
2051	2018-84-2051	1 licence Microsoft	559/47 du 27/11/2018	415,00 €	0,00 €
Total compte 2051				8 167,16 €	0,00 €
21838	2015-12-21838	Disque SATA HP. 500 Go	390/32 du 10/12/2015	195,50 €	0,00 €
21838	2015-13-21838	Disque SATA HP. 500 Go	390/32 du 10/12/2015	195,50 €	0,00 €
21838	2015-14-21838	Contrôleur Raid HP Smart Array P420/1	390/32 du 10/12/2015	612,00 €	0,00 €
21838	2015-15-21838	Synology NAS rack TOSHIBA	391/32 du 10/12/2015	3 421,20 €	0,00 €
21838	2015-16-21838	Rail kit synology 1U et 2U TOSHIBA	391/32 du 10/12/2015	70,88 €	0,00 €
21838	2015-17-21838	Car pak pour NAS TOSHIBA	391/32 du 10/12/2015	490,00 €	0,00 €
21838	2016-21-21838	Poste info HP prodesk 600G2SFF	189/17 du 17/06/2016	881,62 €	0,00 €
21838	2016-27-21838	Commutateur C3 pour extension rack	262/22 du 20/07/2016	291,75 €	0,00 €
21838	2016-42-21838	Poste info HP Z.240	424/36 du 22/11/2016	1 930,80 €	0,00 €
21838	2018-81-21838	3 postes info (2 HP Prodesk et 1 HP Z.230)	112/09 du 02/03/2018	770,00 €	0,00 €
21838	2018-83-21838	Rachat poste info précédemment loué	314/30 DU 11/07/2018	320,00 €	0,00 €
Total compte 21838				9 179,25 €	0,00 €
2185	2017-63-2185	Portable Samsung Galaxie A3	365/31 du 18/08/2017	39,00 €	0,00 €
2185	2017-64-2185	Portable Samsung Galaxie A3	365/31 du 18/08/2017	39,00 €	0,00 €
2185	2017-65-2185	Portable Samsung Galaxie A3	365/31 du 18/08/2017	39,00 €	0,00 €
2185	2017-66-2185	Iphone 6S 32 Go	365/31 du 18/08/2017	179,00 €	0,00 €
2185	2017-72-2185	Iphone 6 32 Go	501/41 du 14/11/2017	199,00 €	0,00 €
2185	2017-73-2185	Iphone 6 32 Go	501/41 du 14/11/2017	199,00 €	0,00 €
2185	2017-74-2185	Iphone 6 32 Go	501/41 du 14/11/2017	199,00 €	0,00 €
2185	2017-75-2185	Iphone 6 32 Go	501/41 du 14/11/2017	199,00 €	0,00 €
Total compte 2185				1 092,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL				18 438,41 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER les mises à la réforme et les sorties tant de l'inventaire physique que de l'actif de l'Agence qu'elles induisent, des biens tels que référencés et listés dans le tableau ci-avant ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

CA N°2021-20 : EVOLUTION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Le Conseil d'Administration est régulièrement appelé à modifier le tableau des emplois et des effectifs de Moselle Agence Technique (MATEC) pour l'adapter :

1. Au niveau d'activité de l'Agence et à l'évolution de son périmètre ou de son niveau d'intervention ;
2. Aux mouvements de personnel ou évolutions de carrière qui s'y attachent.

Il est ainsi proposé de modifier le tableau des emplois et des effectifs de MATEC comme suit pour ce qui concerne les supports de poste relevant de la filière technique :

Grades de la Fonction Publique Territoriale		Cat.	Effectif Budgétaire	Effectif en poste	Effectif en détachement, dispo. ou mise à dispo.	Proposition(s) de création ou suppression de postes	Nouvelle situation
EMPLOIS PERMANENTS	Filière Technique		17	14	1	4	21
	Ingénieur en chef	A+	1	1			1
	Ingénieur principal	A	2	2			2
	Ingénieur	A	6	6		2	8
	Technicien principal de 1ère Cl.	B	1				1
	Technicien principal de 2ème Cl.	B	3	2			3
	Technicien	B	3	2	1	1	4
	Adjoint technique	C	1	1		1	2
	TOTAUX SUR EMPLOIS PERMANENTS		30	22	1	4	34

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les articles 12 et 14 des statuts adoptés par l'Assemblée Générale de MATEC le 4 février 2017 ;

Vu la délibération n°2021-07 du Conseil d'Administration en date du 9 février 2021 modifiant le tableau des emplois et des effectifs de MATEC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER les créations, à compter du 1er janvier 2022 :
 - D'un emploi permanent supplémentaire, à temps complet, au grade d'adjoint technique territorial ;
 - De deux emplois permanents supplémentaires au grade d'ingénieur territorial :
 - L'un à temps complet ;
 - L'autre à temps non complet calibré à 24/35^{èmes}.
 - D'un emploi permanent supplémentaire, à temps complet, au grade de technicien territorial.
- ☞ D'ADOPTER le tableau des emplois et des effectifs de MATEC modifié qui en résulte pour tenir compte de ces évolutions ;
- ☞ DE PREVOIR au budget de MATEC les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

CA N°2021-21 : ATTESTATION GReNEFF

Depuis mai 2017, MATEC intègre le projet GReNEFF qui s'inscrit dans le cadre des opérations cofinancées par l'Union Européenne au titre de la programmation INTERREG.VA 2014-2020.

Pour rappel, l'objectif du projet est de créer un réseau transfrontalier d'échanges dans le domaine des quartiers durables et des logements sociaux à haute performance énergétique, d'élaborer des projets pilotes exemplaires qui pourraient être cofinancés par un fond transfrontalier, puis de diffuser ces exemples de projets au niveau de la Grande Région.

Le Département de la Moselle, MATEC, Arge Solar en Sarre, My Energie au Luxembourg, l'agence de l'énergie de Rhénanie-Palatinat, le ministère de l'Economie, de l'Energie et des Transports de Sarre, le service public de Wallonie, la Société Wallone du Logement et la plateforme Maisons passives ont ainsi déposé un dossier de demande de fond de concours pour le projet GReNEFF.

La participation à ce projet ouvre droit au remboursement partiel des frais de fonctionnement liés à sa mise en œuvre du projet qui intègrent notamment des frais administratifs et une quotité des charges de personnels associées aux postes de Directeur, de responsable du pôle concerné et du chargé de mission « Energie » de MATEC.

De manière à compléter le dossier relatif à la demande de remboursement de ces dépenses, une attestation de financement sur fonds propres – faisant l'objet des présentes – est à retourner à l'organisme en charge du programme INTERREG.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ DE FINANCER le projet INTERREG.VA Grande Région « GReNEFF » sur fonds propres à hauteur de 37 910,18 € maximum ;
- ☞ DE CERTIFIER, d'une part, que les financements mobilisés ne sont et ne seront pas valorisés dans le cadre d'autres projets européens et que, d'autre part, d'autres financements publics ou privés, non prévus au plan de financement, ne seront pas utilisés pour couvrir les dépenses réalisées dans le cadre du projet ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

CA N°2021-22 : DESADHESIONS DE COLLECTIVITES ADHERENTES

En application des dispositions de l'article 6 des statuts de l'Agence, la qualité de membre de Moselle Agence Technique (MATEC) se perd par retrait volontaire.

Toute Commune, tout EPCI du Département peut ainsi demander son retrait de l'Agence dans la première année de la mandature donnant titre à l'adhésion.

Par délibération de son Conseil Municipal en date du 12 octobre 2018 réceptionnée par MATEC le 5 novembre 2018, la Commune de Loudrefing a exprimé sa volonté de désadhérer de MATEC.

De même, par délibération de son Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2020 réceptionnée par mail le 4 mai 2021, la Communauté de Communes du Saulnois a formulé un souhait identique.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ DE PRENDRE acte des volontés exprimées dans les délibérations précitées par la Communauté de Communes du Saulnois, d'une part, et par la Commune de Loudrefing, d'autre part ;

- ☞ D'ENTERINER la désadhésion de la Communauté de Communes du Saulnois de MATEC à compter de l'exercice 2022 ;
- ☞ D'ANNULER les appels à cotisation émis à l'encontre de la Commune de Loudrefing au titre des exercices 2021 et 2020 ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

**CA N°2021-23 : PROLONGATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
PAR LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**

En application d'une convention en date du 3 mai 2019, les services de Moselle Agence Technique (MATEC) occupent des locaux, sis au 17 quai Paul Wiltzer à METZ, mis à leur disposition par le Conseil Départemental de la Moselle.

Dans le cadre des travaux en cours de réhabilitation et d'aménagement de ce bâtiment, il est convenu que MATEC y dispose, à terme, de nouveaux espaces.

Compte-tenu du calendrier de ce chantier, il est proposé la signature d'un avenant de prolongation à la convention visée ci-avant, puis la rédaction ultérieure d'une nouvelle convention lorsque les travaux des futurs locaux destinés à être occupés par MATEC seront achevés.

Un projet d'avenant est annexé au présent rapport. Il couvrirait une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022 et prévoit le maintien d'une mise à disposition d'espace par le Département à titre gratuit pour MATEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER le projet d'avenant de prolongation de la convention signée en 2019 relative à la mise à disposition de locaux par le Département tel que présenté en annexe ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à signer cet avenant applicable à compter du 1er janvier 2022 ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

**CA N°2021-24 : ADHESION A LA MISSION RGPD DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MOSELLE**

Entré en vigueur le 25 mai 2018, le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le non-respect de ses dispositions peut exposer à des sanctions financières particulièrement lourdes.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle (CDG 57) propose aux collectivités affiliées un nouveau service de mise en conformité avec cette réglementation.

Par délibération du 29 septembre 2021, le CDG 57 a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens, tant en personnel qu'en solution informatique, au bénéfice des collectivités intéressées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER le principe d'une mutualisation avec le CDG 57 en vue de se conformer aux obligations découlant de la réglementation dite « RGPD » ;
- ☞ D'APPROUVER le projet de convention de mutualisation avec le CDG 57 annexé ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de mutualisation avec le CDG 57, précisant notamment le coût relatif à l'exercice de cette mission facultative, en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 57 comme étant le Délégué à la Protection des Données de MATEC.

CA N°2021-25 : RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue la première étape obligée du cycle budgétaire annuel.

I. Point sur le développement du périmètre d'intervention de MATEC :

A. Les domaines d'intervention :

D'une activité initialement basée sur l'accompagnement de ses adhérents dans les domaines du bâtiment, de la voirie, de l'eau et des marchés publics, MATEC a depuis fortement diversifié ses missions pour répondre aux attentes et préoccupations de ses membres.

Compte tenu de la forte augmentation de l'activité enregistrée ces derniers mois et sans préjuger d'évolutions ultérieures complémentaires, le périmètre d'intervention de MATEC a été stabilisé au cours de l'année 2021 et devrait continuer à l'être au cours de l'année à venir.

2022 doit en effet être consacrée à la poursuite du développement des thématiques les plus récemment rajoutées à l'offre de services de l'Agence, et notamment dans le domaine de l'énergie (audits, groupements de commandes...).

B. Le périmètre territorial couvert :

S'agissant du rayonnement et de l'attractivité de MATEC, le nombre d'adhérents est passé de 422 à la création de l'Agence (Assemblée Générale Constitutive du 20 septembre 2013) à 665 (début novembre 2021) se répartissant tel que détaillé ci-après.

Adhérents	2014		2020		2021*	
	Nb.	Hab.	Nb.	Hab.	Nb.	Hab.
Communes	438	435 000	575	637 000	608	675 000
EPCI à fiscalité propre	13	233 000	10	260 000	15	492 000
Syndicats intercommunaux	14	59 000	38	166 000	42	191 000
TOTAL	465	727 000	575	1 063 000	665	1 358 000

* : début novembre 2021

A l'instar de 2020, l'année 2021 aura été particulièrement fructueuse en termes d'adhésions, notamment d'intercommunalités (adhésions CAVDF, CASAS, CCAM, CCFM, CCRM, CCPP).

Il s'agit là de marques supplémentaires de la confiance, de l'enracinement, de la pertinence et de l'intérêt manifesté pour MATEC par un nombre croissant d'équipes aux commandes de collectivités mosellanes.

C. Le volume d'activité :

L'activité de MATEC avait déjà bien résisté en 2020, malgré les premiers impacts de la pandémie « Covid-19 » et des deux premiers confinements.

Force est de constater qu'en 2021 ce niveau d'activité s'est très fortement accru.

Un indicateur de ce niveau d'activité réside dans l'évolution du nombre de conventions d'assistance techniques validées par les collectivités adhérentes et leurs volumes de prestations associés.

CONVENTIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE MATEC RETOURNEES SIGNEES PAR LES ADHERENTS (Situation au 31.10.2021)

	Année 2021		Année 2020		Année 2019	
	Nombre	Montant en €	Nombre	Montant en €	Nombre	Montant en €
Janvier	39	72 700	16	33 250	29	56 540
Février	40	86 480	7	7 330	12	26 425
Mars	26	71 420	7	55 900	14	48 395
Avril	23	72 815	6	25 450	31	79 200
Mai	25	75 880	4	11 100	13	40 460
Juin	35	73 500	10	31 290	15	34 050
Juillet	20	43 340	26	58 480	15	26 295
Août	15	21 550	18	34 690	6	22 900
Septembre	13	22 100	19	38 415	13	28 350
Octobre	19	73 960	17	26 540	14	42 160
TOTAUX DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE	255	613 745 €	130	322 445 €	162	404 775 €
Pour rappel totaux année antérieures	/	/	192	534 350 €	194	502 320 €

II. Données sur la situation financière et budgétaire de MATEC :

A. Les éléments rétrospectifs :

RETROSPECTIVE DE L'EVOLUTION DES DEPENSES DE MATEC EN €						
Chap.	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021*
20	Immobilisations incorporelles	1 710	415	2 650	5 420	7 239
21	Immobilisations corporelles	11 207	3 972	11 708	23 197	32 142
001	Déficit d'investissement reporté	13 401	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	197 321	199 247	356 913	425 863	421 158
012	Charges de personnel et frais assimilés	823 901	908 995	958 280	1 203 494	1 191 607
65	Autres charges de gestion courante	2 041	4 416	4 160	7 873	14 676
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 802	12 099	7 652	9 490	20 599
Totaux		1 065 383	1 134 144	1 352 734	1 646 721	1 687 838

* : au 1^{er} novembre 2021

L'évolution notable des charges de fonctionnement observable depuis 2018 au niveau du chapitre 011 « Charges à caractère général » est quasi exclusivement liée à l'exercice de la compétence SATESE

(Soutien et Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) assurée par MATEC depuis le 1^{er} janvier 2019.

Elle correspond à des prestations acquittées aux sociétés attributaires en charge des prélèvements, contrôles et analyses effectués dans les différentes stations d'épuration et centres de traitement des eaux usées.

Ces coûts pour MATEC sont cependant contrebalancés et équilibrés par des recettes supplémentaires issues de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, des Communes et Syndicats éligibles et du Département.

Quant à l'évolution des charges de personnel observable entre 2019 et 2021, c'est un corollaire, d'une part, à l'étoffement graduel de l'offre de services assurée par l'Agence à ses adhérents et, d'autre part, au renforcement des équipes opéré depuis un an au niveau de l'ensemble des pôles techniques de l'Agence pour faire face à la très forte évolution de l'activité précitée.

RETROSPECTIVE DE L'EVOLUTION DES RECETTES DE MATEC EN €						
Chap.	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021*
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 401	0	0	0	9991
001	Excédent d'investissement reporté	0	2 885	10 596	9 135	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 802	12 099	0	0	0
013	Atténuations de charges	10 080	12 127	12 519	37 001	23 181
70	Produits des services, domaine et ventes	399 499	451 711	596 777	545 272	585 109
74	Dotations et participations	709 515	732 879	764 290	1 030 659	1 020 500
75	Autres produits d'activité	0	1	1	3	1
77	Produits exceptionnels	251	1 904	740	3 458	730
002	Excédent de fonctionnement reporté	328 432	408 713	477 578	546 027	561 853
Totaux		1 507 210	1 622 317	1 902 652	2 237 191	2 222 223

* : au 1^{er} novembre 2021

Au 1^{er} novembre 2021, le montant des prestations facturées par MATEC à ses adhérents s'établit à 585 109 € (Chapitre 70 « Produits des services, domaines et ventes »), soit un niveau très comparable à celui atteint en 2019 et déjà légèrement supérieur aux prévisions budgétaires inscrites au budget primitif de l'exercice (575 000 €).

L'autre élément notable en matière de recettes concerne la stabilité des réalisations portées au chapitre 74 « Dotations et participations » entre 2020 et 2021 et ce, malgré la mise en œuvre cette année de la réduction, de 50 à 35 centimes par an et par habitant, du barème de cotisation pour les communes membres d'un EPCI également adhérent à l'Agence.

L'impact financier de cette mesure représente pourtant de l'ordre de 60 000 € de recettes auxquelles l'Agence a accepté de renoncer.

Cette atténuation a cependant été intégralement compensée par les adhésions nouvelles enregistrées au cours de l'année 2021, et notamment celles de plusieurs intercommunalités.

B. Les perspectives pour le Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Pour MATEC, le Budget Primitif de l'exercice 2022 devrait être légèrement supérieur à 2,3 M€, soit un niveau comparable à celui de 2021.

Sur ce montant global, la section d'investissement devrait être équilibrée, en dépenses et recettes, à hauteur d'environ 100 000 €.

Au niveau de la section de fonctionnement, les dépenses de personnel prévisionnelles (chapitre 012) sont actuellement évaluées à un peu moins de 1,6 M€.

Leur augmentation par rapport à 2021 (1,490 M€ inscrits cette année (BP 2021 + DM1)) est principalement liée aux effets en année pleine du renforcement des équipes des différents pôles de l'Agence opéré pour faire face à la forte hausse du volume d'activité.

Quant aux charges à caractère général (chapitre 011), les besoins devraient s'établir à 510 000 €.

III. Eléments sur les effectifs de MATEC :

Cat.	Filière	Au 01/11/2021
A+	Tech.	1
A	Tech.	9
	Admin.	4
B	Tech.	7
	Admin.	2
C	Tech.	2
	Admin.	4
TOTALUX		29

MATEC compte actuellement 29 agents, contre 26 fin 2020 et 20 fin 2019.

Ces évolutions notables s'expliquent principalement, d'une part, par le développement du périmètre d'intervention de l'Agence avec la constitution du pôle « Assistance juridique – conseils aux Maires » (3 agents) ou la création d'une composante « Energie » (3 agents) et, d'autre part, par la nécessité de renforcer les différents pôles pour absorber un plan de charges en forte augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- ☞ PREND ACTE des éléments présentés par Monsieur le Président dans le cadre du présent Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) ;
- ☞ ATTESTE de la tenue effective d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) organisé préalablement à l'examen – à l'occasion du prochain Conseil d'Administration – du projet de Budget Primitif (BP) afférent à l'exercice 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.